



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 25 juillet 2016

**Service départemental de la
communication interministérielle**

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Point d'étape sur la surveillance renforcée suite à la découverte d'un cas
d'influenza aviaire dans un élevage de poulets de Dordogne
Mise en évidence d'un foyer incident en lien épidémiologique de proximité
avec le premier foyer**

Le 19 juillet, un nouveau foyer a été confirmé sur la commune de LA DORNAC (canton de TERRASSON) dans un élevage de poulets label.

Cette mise en évidence d'un foyer sporadique s'inscrit dans le cadre de la surveillance sanitaire et vétérinaire des élevages de volailles de la zone de restriction dont fait partie la Dordogne.

Ce vaste programme de surveillance démarré à la mi-mai, date à la fois de la fin du vide sanitaire globale et synchronisé et du début de la phase de repeuplement, est destiné à contrôler l'efficacité du plan de lutte contre l'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène mise en œuvre par le ministère chargé de l'agriculture en étroite concertation avec les professionnels de la filière et les experts techniques et scientifiques.

La mise en évidence de ce foyer, outre l'abattage du lot de poulets concerné, a entraîné la mise en place d'un périmètre réglementé : une zone de protection dans un rayon de 3 km autour de l'exploitation infectée et une zone de surveillance dans un rayon de 10 km autour de l'exploitation infectée. Cette zone réglementée se traduit notamment par :

- l'interdiction des mouvements de volailles (hormis directement pour l'abattoir)
- la mise en place d'une surveillance vétérinaire systématique chez tous les détenteurs dans la zone de protection et chez les détenteurs professionnels dans la zone de surveillance

Lors de cette surveillance, un foyer secondaire à la première découverte a été détecté sur une exploitation élevant des canards. Cette exploitation est située sur la commune de La Dornac à proximité immédiate de la première exploitation foyer. L'abattage des animaux de ce foyer incident est en cours.

Une enquête est en cours pour déterminer la nature précise du lien épidémiologique entre ces deux foyers.

Ces événements confirment la nécessité de rester très vigilant sur la mise en place des mesures de biosécurité afin de limiter l'apparition du nombre de cas sporadiques pouvant s'expliquer par la pression d'infection initiale.

Contacts presse:

Préfecture de la Dordogne

Service départemental de la communication interministérielle

Marjorie VIGNES

☎ 05.53.02.24.07

marjorie.vignes@dordogne.gouv.fr